

LE DOYEN DE LA FACULTE DE MEDECINE SORBONNE UNIVERSITE

- Vu le code de l'éducation et notamment ses articles D.636-73 à D.636-81,
- Vu le code de la santé publique,
- Vu l'arrêté du 18 juillet 2018 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée,
- Vu l'arrêté de la Présidente de Sorbonne Université portant délégation de signature à M. Bruno RIOU, doyen de la faculté de médecine Sorbonne Université,

ARRETE

<u>Article 1 :</u> Il est créé un jury d'admission pour la 1ère année des études en vue du diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée, au titre de l'année universitaire 2022-2023.

Article 2 : Le jury est présidé par M. Mehdi TOUAT, enseignant.

Article 3 : Le jury des sessions d'examens est composé comme suit :

Madame MARIE Laurent (Coordonnatrice de l'Enseignement);

Madame MANTISI Lise;

Madame BOURGEON GHITTORI Irma;

Madame Gwen GOUDARD;

Madame DA COSTA Isabelle :

Madame DEVROEDT Claire;

Madame GOMBERT Barbara ;

Madame LEBLANC Judith.

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président.

<u>Article 5 :</u> Le directeur général de la faculté de médecine Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris, le 25 mai 2022.

Le Doyen de la faculté de médecine Sorbonne Université

Pr Bruno RIOU